



11^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

7 - 12 SEPTEMBRE 2009

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

SYNTHÈSE

Président : John MAC COLL

Rapporteur général : Dominique DEPRIESTER

SOMMAIRE

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL.....	3
ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE SEPTEMBRE.....	4
I. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER A LA RENTREE 2009.....	5
A) Point de situation.....	5
B) L'A.E.F.E et la réforme de sa tutelle.....	6
C) L'avenir de l'A.E.F.E.....	6
D) L'équilibre budgétaire.....	7
II. POINT SUR LES AIDES A LA SCOLARITE A LA RENTREE 2009.....	8
A) En ce qui concerne les bourses scolaires.....	8
B) En ce qui concerne les prises en charge.....	9
C) Les perspectives.....	9
III. REFLEXION SUR LA POLITIQUE AUDIOVISUELLE EXTERIEURE.....	10
IV. SITUATION ET PERSPECTIVES DU RESEAU CULTUREL.....	12
PIECES JOINTES :	
Résolution n°1/09/09 : Les moyens de l'A.E.F.E.....	14
Résolution n°2/09/09 : L'action culturelle extérieure de la France.....	15
Vœu n°1/09/09 : Ressources humaines et qualité de l'enseignement.....	17
Vœu n°2/09/09 : Aide à la scolarité.....	18
Vœu n°3/09/09 : Plans-école.....	19
Motion n°1/09/09 : Rationalisation des mécanismes de plafonnement de la prise en charge pour les Etats-Unis.....	20

**LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

Président : M. John MAC COLL
Rapporteur général : M. Dominique DEPRIESTER

M. AICARDI René	M. LEBOUCHER Hervé
M. BARRAT Franck	Mme LEQUET Anne-Colette
Mme BEN NACEUR Madeleine	M. LOISEAU Philippe
Mme BLOCH Michèle	M. LUBRINA François
Mme CERISIER BEN GUIGA Monique	M. MAC COLL John
M. CHAZOT Pascal	Mme MALIVEL Michèle
M. CHOSTAKOFF Wladimir	Mme MARGARETO Soledad
Mme CONWAY Hélène	M. MARIE Jacques
M. D'AGESCY Gilles	M. NIZET Francis
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Marie-Françoise	M. PETRI-GUASCO Raymond
M. DELL'AQUILA Bruno	Mme PICHARLES Chantal
M. DEPRIESTER Dominique	M. PLANTEVIN Thierry
M. DUVERNOIS Louis	M. PRETET Jean-Charles
Mme EL ANBASSI Bérengère	Mme RECHENMANN Catherine
M. FERRAND André	M. REGNARD Damien
M. GIRAULT Claude	M. RICCI Didier
M. GUERRY Michel	M. RIGOT-MULLER Bertrand
M. LAUGEL Marcel	M. SARRAZIN Louis
Mme LAURENTI Maryse	M. TIROU Ramatchandirane
M. LE BRETON Tanguy	M. VIALA Denis
	M. ZAMBELLI Jean-Claude

Administrateur : Mme Dominique PRADET

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2009

<u>DATE</u>	<u>HORAIRES</u>	<u>THEMES</u>	<u>Invités</u>
<u>Lundi 7 septembre</u> APRES-MIDI	14h30	Election des membres du bureau de la Commission et réunion de la Commission	
	15h00 – 16h00	Mise au point de la situation de l'AEFE Plan d'orientation stratégique de l'AEFE 2009-2011.	Mme Anne-Marie DESCÔTES, Directrice de l'AEFE
	16h00 – 17h00	Campagne boursière 2009-2010 Articulation de la prise en charge des frais de scolarité dans le second cycle des lycées avec les bourses scolaires	M. Jean-Luc MASSIN, Chef du service des bourses scolaires de l'AEFE.
<u>Mardi 8 septembre</u> MATIN	9h30 – 10h30	Réunion de la Commission	M. Louis de BROISSIA, Ambassadeur pour l'audiovisuel extérieur
	10h30 – 12h00	Mise au point et perspectives de l'audiovisuel extérieur de la France	
APRES-MIDI	15h00	Réunion de la commission: élaboration des résolutions, vœux et motions.	
<u>Mercredi 9 septembre</u> MATIN	9h30	Réunion de la commission	
	10h00	Politique culturelle extérieure de la France, Enseignement français à l'étranger, Audiovisuel extérieur de la France	M. le Sénateur Jacques LEGENDRE, Sénateur du Nord, Président de la commission des Affaires culturelles du Sénat.

La Commission des affaires culturelles, de l'enseignement et l'audiovisuel s'est réunie les 7, 8 et 9 septembre 2009. Ses travaux se sont ouverts sous la présidence de M. Marcel LAUGEL, doyen de la Commission, par l'élection d'un nouveau bureau par acclamation. Le nouveau bureau est composé de Monsieur John MAC COLL, Président ; Monsieur Francis NIZET et Madame Maryse LAURENTI, Vice-Présidents ; Madame Hélène CONWAY, Secrétaire et Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur général.

La Commission s'est intéressée le lundi 7 à la situation de l'enseignement français à l'étranger avec les auditions de Madame Anne-Marie DESCÔTES - Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (A.E.F.E) - et de Monsieur Jean-Luc MASSIN - chef du service des bourses scolaires à l'A.E.F.E.

Elle a reçu le mardi 8 septembre Monsieur Louis de BROISSIA, Ambassadeur pour l'audiovisuel extérieur en charge de la rédaction d'un rapport sur ce sujet et le mercredi 9 septembre Monsieur Jacques LEGENDRE, Président de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat et coauteur d'un rapport sur le rayonnement culturel international.

I. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

A. Point sur la rentrée scolaire

Madame Anne-Marie Descotes Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger nous a présenté un réseau dynamique et de grande qualité pédagogique :

- Les effectifs sont en hausse sur la presque totalité des établissements. Les craintes de départs importants liés à la crise ne semblent pas s'être vérifiées ;
- Les résultats au baccalauréat restent excellents (94% de réussite en moyenne mondiale) ;
- Les innovations pédagogiques sont nombreuses dans de multiples domaines, les langues et les sciences en particulier. Plusieurs opérations seront réalisées cette année en partenariat, avec des académies de France comme le projet « femmes de la Méditerranée » ou avec l'émission Thalassa de France3 sur le projet « lycées du grand large » par exemple ;
- De nombreux travaux immobiliers ou de rénovation s'achèvent à cette rentrée, à Tunis, à Ankara, à Bruxelles, Dakar ou Niamey par exemple.

Des évènements préoccupants marquent cependant cette rentrée :

- la pandémie grippale : un site Internet a été spécialement ouvert par l'A.E.F.E (www.alerte-aeefe.fr) en contact avec le centre de crise du M.A.E.E pour informer les communautés éducatives. Une attention particulière est portée aux établissements du rythme sud qui sont actuellement en période de préparation d'examens.
- des crises politiques : au Gabon le lycée de Libreville a rouvert. A Port Gentil, par contre, l'école maternelle Total a été saccagée et le collège était fermé à la date du 8 septembre. Au Yémen, l'école de Sana a rouvert après travaux de sécurisation des abords de l'école.

B) L'A.E.F.E et sa tutelle

Madame la Directrice a également précisé que L'A.E.F.E n'a pas été touchée par la réforme d'organisation du Ministère des Affaires Etrangères. L'agence se place sous la tutelle de la Direction de la Coopération culturelle et du Français de la Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats. Les deux sources de financement public sont confortées : programme 151 (Français à l'étranger) et 185 (Rayonnement culturel et scientifique).

Il faut noter que l'A.E.F.E a souvent été citée en exemple lors de la réflexion sur la création de nouveaux opérateurs.

C) L'avenir de l'A.E.F.E

Un plan de développement de l'Agence va être mis en œuvre. Ce nouveau plan d'orientation stratégique trouvera notamment son inspiration dans la réflexion engagée par la commission présidée par l'Ambassadeur Aubin de la Messuzière, réflexion qui s'est poursuivie lors des états généraux à Paris puis de manière décentralisée dans un certain nombre de postes cette année. Ce plan devra également tenir compte des conclusions d'un audit de l'A.E.F.E réalisé cet été dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques.

L'évaluation des auditeurs portera sur les points suivants :

- l'articulation des missions d'accueil des élèves français et d'influence au regard des nouvelles conditions résultant de la mise en place de la mesure de prise en charge des frais de scolarité ;
- le financement du réseau et des conditions de son évolution ;

- la gestion de l'immobilier ;
- la carte des implantations et répartition selon les statuts des établissements ;
- le statut des personnels ;
- les conditions d'attribution des bourses ;
- la relation entre le siège de l'A.E.F.E et le réseau des établissements.

La remise du rapport d'audit est attendue pour la fin du mois d'octobre 2009.

Le nouveau plan d'orientation stratégique devra articuler les conclusions de l'audit pour définir comment assurer le développement du réseau tout en maintenant son équilibre économique. Ce plan d'orientation stratégique se traduira par un contrat d'objectifs et de moyens après discussion entre la tutelle et le Ministère du Budget.

D) Point sur le budget

A ce stade, le budget 2010 ne pourra être équilibré de fait de la conjonction de différents éléments :

- le coût toujours plus important des aides à la scolarité (développé plus loin) ;
- l'augmentation de la part patronale des contributions pour pension civile ;
- les charges croissantes de l'immobilier ;
- L'augmentation des effectifs d'élèves et les investissements pédagogiques nécessaires à leur scolarisation.

Concernant la mise en place de la contribution des établissements, la mesure s'applique dès cette rentrée pour les établissements en gestion directe et les établissements conventionnés. Elle a cependant été aménagée pour les établissements homologués. Ces établissements pourront choisir de verser une contribution de 2% ou opter pour une autre formule qui serait de 1% pour les services mis à leur disposition par l'A.E.F.E et le reste sur un mode de facturation à la prestation. La mesure sera applicable, pour ces établissements au 1^{er} janvier 2011.

A noter que, les frais d'écologie pris en charge par les établissements ne seront pas inclus dans le calcul de la contribution.

D'autres facteurs auront un impact budgétaire :

- la suppression de postes d'expatriés ;
- les efforts réalisés concernant la rémunération des personnels (le décret modifiant l'avantage familial ayant été finalement adopté en juin 2009).

II. POINT SUR LES AIDES A LA SCOLARITE A LA RENTREE 2009

La Commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel a entendu Monsieur Jean-Luc MASSIN, chef du service des bourses scolaires de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, au sujet de l'aide à la scolarité des enfants français à l'étranger.

Le budget 2009 pour l'aide à la scolarité s'élève à **81,82 millions d'euros**, en augmentation de 22,2% par rapport à l'exercice budgétaire précédent, en grande partie du fait de la prise en charge des frais de scolarité des élèves de seconde cette année.

Cette somme comprend à la fois les crédits consacrés à la prise en charge de la scolarité des enfants scolarisés en classe de lycée (seconde, première et terminale) et ceux consacrés aux bourses scolaires (de la maternelle à la troisième).

Le nombre d'élèves aidés s'établit pour l'année scolaire 2009 / 2010 à 26.546 pour un montant total de **92,82 millions d'euros**, se répartissant en 17.856 élèves boursiers pour un montant de 56,26 millions d'euros et 8.690 élèves bénéficiant de la prise en charge pour un montant de 36,56 millions d'euros.

Les points marquants de la campagne 2009 qui s'achève pour les pays du rythme sud alors que s'ouvrent les travaux des secondes commissions locales pour les pays du rythme nord, sont les suivants.

A) En ce qui concerne les bourses scolaires

- **Une forte augmentation du nombre de demandes de dossiers de bourses présentés** : plus de 8% en moyenne mondiale, augmentation très supérieure aux augmentations enregistrées les années précédentes (des familles qui ne déposaient pas de demande le font aujourd'hui) ;
- **Un accroissement important du nombre et du montant des bourses accordées** puisqu'on observe une augmentation de 8,22% des effectifs d'élèves boursiers et de 31,44% du montant des bourses attribuées pour les pays du rythme sud, de 7,82% des effectifs et de 24,62% du montant des bourses attribuées dans les pays du rythme nord. On enregistre donc 1299 élèves boursiers supplémentaires pour un budget de 11,37 millions d'euros supplémentaires.

Ces augmentations trouvent leur origine dans :

- *Une augmentation du taux de satisfaction des bourses* puisque 89,67% des demandes de bourses des pays du rythme sud ont été satisfaites ;
- *une augmentation très importante des frais de scolarité moyens.*

B) En ce qui concerne les prises en charge

On constate :

- une progression du nombre de prises en charge demandées du fait de l'ouverture du dispositif aux élèves des classes de seconde (plus 51,3% pour les pays du rythme nord et de 71,32% pour les pays du rythme sud) ;
- une augmentation du montant des prises en charge du fait de l'augmentation des frais de scolarité ;

C) Les perspectives

Selon les propos de Monsieur Massin, tous les indicateurs sont au rouge pour les prochaines campagnes, du fait de :

- l'augmentation des frais de scolarité (d'environ 17% dans les pays du rythme nord et de plus de 20% dans les pays du rythme sud) ;
- l'augmentation des effectifs d'élèves français scolarisés dans le réseau ;
- l'augmentation du nombre de familles présentant des dossiers ;
- la diminution des rejets par les Commissions Locales de Bourses ;
- le désengagement limité mais en progression des employeurs dans la prise en charge des enfants de leur personnel ;
- les effets de change défavorables cette année.

En ce qui concerne les bourses, les projections font état d'un besoin de financement supérieur de plus de 9 millions d'euros pour 2010 à la dotation fixée à ce jour.

Cette dégradation a nécessité la mise en place de mesures :

- une diminution de 10% de l'acompte versé habituellement à la rentrée aux établissements (de 60 à 50%) ;

- Concernant les *prises en charge leur montant sera limité*, pour les établissements hors réseau (essentiellement les établissements homologués), au montant des frais de scolarité au moment de la mise en œuvre de la mesure en 2007 (cristallisation) ;
- Concernant les bourses scolaires, ont été décidés :
 - le *gel des revenus minima* ;
 - l'*augmentation du coefficient k*, qui représente la part de revenus que les familles peuvent consacrer aux frais de scolarité (35% aux USA et 25% pour le reste du monde) ;
 - davantage de *rigueur et contrôle dans l'utilisation des bourses parascolaires* ;
 - le *calcul du droit à bourses scolaires des familles concernées par les deux dispositifs ne prendra en considération que les frais de scolarité réellement dus*.

Dans tous les cas les dossiers *présentés hors délai sans justification* seront rejetés.

III. REFLEXION SUR LA POLITIQUE AUDIOVISUELLE EXTERIEURE

La Commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel a entendu Monsieur Louis de BROISSIA, nommé Ambassadeur pour l'audiovisuel extérieur en Conseil des Ministres le 8 avril 2009.

Monsieur de BROISSIA a été chargé par le Ministre d'élaborer un rapport stratégique sur la politique audiovisuelle extérieure de la France, occasion, selon Monsieur de BROISSIA, « d'y voir un peu plus clair ».

Sa lettre de mission porte sur trois points :

- la contribution de l'audiovisuel au *développement de nos partenaires « du Sud »*, en particulier du bassin méditerranéen ;
- *l'utilisation du potentiel d'influence et de rayonnement du numérique* pour assurer la diffusion de notre patrimoine et de notre production artistique sur les réseaux mondiaux ;
- l'exploitation des technologies de l'information et de la communication pour *développer des outils pédagogiques modernes*.

Monsieur de BROISSIA nous a dressé un tableau de la situation de l'audiovisuel mondial :

- explosion de la consommation audiovisuelle ;

- développement du caractère multipolaire du monde audiovisuel : influence américaine certes mais aussi percée des chaînes arabes, chinoises ou encore australiennes ;
- convergence des différents médias (téléphonie, télévision).

C'est dans ce cadre que la France doit saisir l'occasion du passage analogique / numérique pour s'inscrire dans le paysage audiovisuel mondial.

Monsieur de BROISSIA qualifie l'audiovisuel extérieur français de « chaleureux, foisonnant, riche et fortement subventionné par l'Etat » (300 millions d'euros environ hors financement de Arte), même si cette somme est inférieure aux subventions d'autres pays pour leur audiovisuel extérieur.

Avant la remise de son rapport en novembre 2009, Monsieur de BROISSIA nous a fait part de l'état de ses réflexions :

- le marché de l'audiovisuel extérieur français (création, production et distribution) est pour l'instant essentiellement européen (plus de 90%). Il serait donc nécessaire de développer hors de l'Union européenne ;
- dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée apparaît la volonté de faire émerger un paysage audiovisuel euro / franco / méditerranéen ;
- la généralisation de la technologie du numérique terrestre pourrait mettre fin à « l'invasion satellitaire ». Cette généralisation pourrait conduire à un fort développement des offres nationales et l'émergence d'un nouveau paysage audiovisuel mondial marqué par un retour des productions locales. La France possède les technologies pour participer à l'ensemble de la « chaîne de production » de la production des programmes jusqu'à leur diffusion.
- Monsieur de BROISSIA relève également la nécessité de trouver un point d'équilibre économique entre participation publique et privée. L'exemple de l'ouverture d'une chaîne jeunesse par Lagardère aux Emirats est souligné ;
- nécessité également de trouver un équilibre entre diversité nécessaire des intervenants et dispersion ;
- nécessité de sélectionner des zones d'influence stratégiques où concentrer les moyens budgétaires ;
- nécessité d'une plateforme numérique unique de l'audiovisuel français où convergeraient les multiples modes de communication ;

- lancement d'une numérisation des catalogues audiovisuels pour se placer sur les réseaux numériques. Monsieur de BROISSIA suggère d'utiliser une part du futur « grand emprunt » à cette numérisation ;
- importance du multilinguisme comme vecteur de notre offre culturelle, le « désir de France » peut s'exprimer dans d'autres langues que le français ;
- imposer une marque « France », la multitude des partenaires rendant notre présence peu lisible ;
- mieux protéger les droits des productions culturelles françaises dans le monde.

La Commission souligne dans ses échanges avec Monsieur de BROISSIA la nécessité d'entretenir une offre multilingue forte, de développer l'offre pédagogique de français (le travail de TV5 Monde en la matière est salué) et de clarifier de manière générale la situation de l'audiovisuel extérieur français au moment où la « holding » est créée.

IV. SITUATION ET PERSPECTIVES DU RESEAU CULTUREL

La commission a reçu Monsieur Jacques LEGENDRE, Président de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

Monsieur LEGENDRE est l'auteur, avec Monsieur de ROHAN, d'un rapport intitulé « Le rayonnement culturel international : une ambition pour la diplomatie française ».

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par les commissions des affaires culturelles et des affaires étrangères du Sénat ce qui donne une valeur toute particulière à ses conclusions.

Le Sénateur LEGENDRE rappelle que la diplomatie par l'action culturelle est restée longtemps une spécificité française qui trouve son origine dans l'isolement diplomatique suite à la défaite de 1870 et qui prendra forme avec la mise en place de l'Alliance française dès 1883.

Le concept de diplomatie d'influence est développé aujourd'hui par de nombreux autres pays, la nouvelle administration américaine, par exemple, a repris le concept du « soft power », de la diplomatie « d'intelligence ».

Le Sénateur LEGENDRE fait le constat d'une action culturelle de la France à l'étranger en crise.

Le rapport présente donc dix propositions en faveur de la relance de notre action culturelle extérieure.

Elles s'articulent autour de la création d'un nouvel opérateur : la future agence de coopération culturelle.

Monsieur LEGENDRE nous a présenté quelques unes des propositions :

- à propos de la tutelle, la commission préconise de placer la future agence sous l'autorité du Ministère des Affaires étrangères seul et non du Ministère de la Culture, pour donner toute son importance à sa mission d'influence diplomatique ;
- pour réaffirmer au plus haut niveau de l'administration l'importance de la coopération culturelle et linguistique, le rapport propose la création d'un Secrétariat d'Etat à la Francophonie, à l'Audiovisuel extérieur et aux Relations culturelles extérieures ;
- si la coopération culturelle est de la responsabilité entière du Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Culture doit apporter toute son expertise à la nouvelle agence pour l'élaboration de la politique culturelle extérieure de la France. Le rapport propose aussi d'impliquer les collectivités territoriales dans cette réflexion ;
- dans les postes, le rôle de l'Ambassadeur doit être renforcé dans la déclinaison locale de l'action culturelle ;
- concernant les moyens humains, la future agence devra disposer de ses propres agents et être en charge de leur formation initiale et continue. Il est mis l'accent sur la nécessité d'une continuité des parcours professionnels. Il faut créer une filière de métiers culturels.

Enfin, le rapport réaffirme la nécessité de doter notre action culturelle extérieure à la hauteur de ses ambitions.

Monsieur LEGENDRE a évoqué également la nécessité d'attirer les jeunes étrangers dans les universités françaises. Cette mission devrait être dévolue à une autre future agence en charge de l'expertise et de la mobilité internationales. Le Ministère de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche devront être impliqués pour se charger de l'accueil des étudiants.

Une réflexion est à mener pour rendre notre système d'enseignement supérieur attractif dans un marché très concurrentiel. Les étudiants formés en France constitueront une source de rayonnement et de développement économique.

A l'issue de cette présentation, la Commission a engagé un riche débat avec Monsieur LEGENDRE qui s'est montré très désireux de nourrir sa réflexion de nos expériences de terrain au moment où un projet de loi relatif à l'action extérieure de l'Etat sera présenté prochainement au parlement.

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

11^{ème} session

7-12 septembre 2009

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Résolution n°1/09/09

Objet : Les moyens de l'AEFE

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

Considérant :

- le transfert des compétences relatives au patrimoine immobilier dont la charge annuelle est de l'ordre de 40 millions d'euros ;
- que la compensation par le Ministère du budget du paiement des cotisations des pensions civiles des personnels titulaires accusera un déficit de financement cumulé de 53 millions d'euros en 2011 ;
- que le transfert des compétences est normalement associé au transfert des moyens qui permettent de les assumer ;

Demande :

- que le budget de l'Agence soit abondé à hauteur des besoins correspondants.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

11^{ème} session

7-12 septembre 2009

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Résolution n°2/09/09

Objet : Action culturelle extérieure de la France

L'action culturelle extérieure de la France, incluant l'audiovisuel, est partie intégrante de la politique d'influence de la France. Dans la nouvelle Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats, la place de la culture doit être davantage prise en compte et valorisée. Nos modes d'action doivent ainsi évoluer afin d'être en phase avec les nouvelles exigences induites par la Mondialisation. S'impose dès lors une restructuration de nos modes de fonctionnement et d'intervention.

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

Considérant que :

- si notre action culturelle et de coopération au sens le plus large veut continuer à exister dans un environnement concurrentiel de plus en plus âpre, elle a besoin d'une agence forte, dotée de tous les moyens lui permettant d'exercer la plénitude de ses attributions, tout en étant soumise à la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes par le moyen d'une convention cadre fixant les modes d'exercice de cette tutelle tant à Paris que sur le terrain ;
- la création du nouvel opérateur unique, prévu dans le cadre de la R.G.P.P. qui fait l'objet d'un projet de loi, est appelée à répondre aux défis de la « diplomatie de l'intelligence » ;
- une politique culturelle innovante passe nécessairement par une gestion appropriée des ressources humaines, confiée à la nouvelle agence ;
- les moyens budgétaires alloués à l'action culturelle extérieure ne sont plus suffisants ;
- la commission des affaires culturelles de l'enseignement et de l'audiovisuel apporte son appui au rapport voté par les deux commissions du Sénat (commission de la

culture, de l'éducation et de la communication et commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées)

Demande que :

- l'Assemblée des Français de l'Etranger soit représentée au conseil d'administration de l'agence pour apporter sa connaissance du terrain ;
- la stratégie culturelle à l'étranger s'ouvre également à des coopérations dans ses programmations culturelles locales ;
- s'établisse une coopération inter-ministérielle effective et un partenariat avec les collectivités territoriales ;
- soient mises en place des structures de recrutement et de formation menant à la professionnalisation des métiers de l'action culturelle extérieure incluant les personnels recrutés localement ;
- la France définisse clairement sa politique audiovisuelle extérieure ;
- un secrétariat d'Etat à la francophonie, à l'audiovisuel extérieur et aux relations culturelles extérieures assiste le Ministre des Affaires Etrangères et Européennes et dispose des crédits nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité		X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions	1	

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

11^{ème} session

7-12 septembre 2009

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Vœu n°1/09/09 : Ressources humaines et qualité de l'enseignement

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- que dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le ministère du budget a programmé la suppression d'ici à 2012 de 300 postes d'enseignants expatriés sur les 600 encore présents dans le réseau ;
- que les enseignants expatriés sont nécessaires à un enseignement français de qualité en raison de leur mission d'animation et de formation pédagogique ;
- que le nombre de titulaires nécessaires à un enseignement français de qualité ne peut être inférieur à 50% et que le recrutement de résidents devient très difficile dans certaines régions (40 postes non pourvus cette année) ;
- que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger est un réseau d'excellence et qu'il doit le rester

Demande :

- l'arrêt du programme de suppression de postes d'enseignants expatriés induit par la RGPP.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions	3	14

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

11^{ème} session

7-12 septembre 2009

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Vœu n°2/09/09 : Aide à la scolarité

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- l'accroissement sensible du nombre des demandes d'aide à la scolarité (supérieur à 8%) ;
- l'augmentation très importante des frais de scolarité liés à la fois au transfert de charges aux établissements et à la crise économique

Demande :

- le déblocage des 4,28 millions d'euros correspondant à la régulation qui affecte la dotation des bourses ;
- l'abandon de la mise en œuvre des mesures de régulation tels que le gel des revenus minima et l'augmentation de 5% du coefficient K qui frapperont massivement les familles de classe moyenne.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

11^{ème} session

7-12 septembre 2009

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Vœu n°3/09/09 : Plans-école

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant la nécessité :

- d'anticiper et de programmer l'évolution du réseau
- d'associer toutes les forces vives au sein de nos communautés à l'étranger
- d'obtenir l'engagement actif des chefs de postes diplomatiques

tient à exprimer sa volonté de voir des plans-école élaborés et mis en œuvre dans chaque établissement du réseau et au niveau de chacun des pays.

Elle demande qu'à l'occasion de son prochain plan d'orientation stratégique, l'AEFE en fasse un instrument de base du développement du réseau.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE
L'AUDIOVISUEL**

Motion n° 1/09/09

Objet : Rationalisation des mécanismes de plafonnement de la prise en charge pour les Etats-Unis.

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- le rôle important des établissements scolaires français aux Etats-Unis à la fois pour les enfants français et ceux d'autres nationalités qui se trouvent souvent à la charnière du monde hispanophone et anglophone ;
- que la limitation principale de l'accès aux écoles franco-américaines pour les enfants français repose sur le montant très élevé des frais d'écolages ;
- l'augmentation du coefficient K, qui affecte plus particulièrement les familles françaises aux Etats-Unis par rapport à celles du reste du monde ;
- l'inégalité du mode de calcul de la prise en charge pour les enfants scolarisés dans les établissements homologués sans plafonnement et ceux conventionnés avec plafonnement sur la base des frais de scolarité de 2007.

Demande que :

- Le montant du plafonnement soit déterminé sur la base la plus favorable aux familles en prenant en compte le montant des frais de scolarité 2007 et le montant alloué à un lycée conventionné dans la même région.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions	2	